

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21/03/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAMBERT Florence, la plus âgée des membres du Conseil, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Étaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Gaëlle CLARA, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Stéphane THERON, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Étaient absents excusés : néant

Mme CLARA Gaëlle est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_04

OBJET : Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Madame Sylvie BOREL : 15 (quinze) voix

Madame Sylvie BOREL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Avant de poursuivre la séance, Madame le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local dont un exemplaire est distribué à chaque Conseiller Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 23 mars 2026

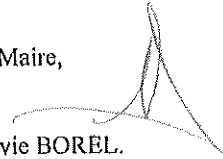
Publié ou notifié le : 23 MARS 2026

Certifié exécutoire le : 23 MARS 2026

La secrétaire de séance,


Gaëlle CLARA.

Le Maire,


Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21/03/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire, nouvellement élue.

Etaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Gaëlle CLARA, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Stéphane THERON, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Etaient absents excusés : néant

Mme CLARA Gaëlle est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_05

OBJET : Délibération procédant à la création des postes d'Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 15 membres ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création de quatre (4) postes d'Adjoints.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 23 mars 2026

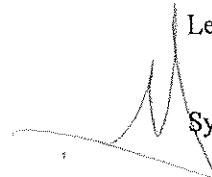
Publié ou notifié le : 23 MARS 2026
Certifié exécutoire le : 23 MARS 2026

La secrétaire de séance,



Gaëlle CLARA.

Le Maire,



Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21/03/2026

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie BOREL, Maire, nouvellement élue.

Étaient présents : Mmes et Mm Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Gaëlle CLARA, Serge CAZALON, Alain HAMMERLIN, Stéphane THERON, Philippe WELTER, Jean-Charles REYNAUD, Franck BRULIN, Lionel FERRANTE, Lisa JOFFRE, Florence LAMBERT, Delphine DESCAMPS, Xavier VERZEROLI.

Étaient absents excusés : néant

Mme CLARA Gaëlle est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2026_06

OBJET : Election des adjoints

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste Anne-Marie MIANCIEN: 15 (quinze) voix

La liste Anne-Marie MIANCIEN, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

- Madame Anne-Marie MIANCIEN 1ère Adjointe
- Monsieur Stéphane THERON 2ème Adjoint
- Madame Lisa JOFFRE 3ème Adjointe
- Monsieur Franck BRULIN 4ème Adjoint.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 23 mars 2026

Publié ou notifié le :

23 MARS 2026

Certifié exécutoire le :

23 MARS 2026

La secrétaire de séance,

Gaëlle CLARA.

Le Maire,

Sylvie BOREL.h

